



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



RPQS 2021

Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2021 est donné ci-dessous:

Description du service

	2020	2021
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0]	6 031	6 031
Nombre d'abonnés desservis	4 246	4 298
Prix TTC du service pour 120 m ³ [D102.0]	2,17 €/ m ³	2,18 €/ m ³

La qualité de l'eau

	2020	2021	
Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]	100%	100%	😊
Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]	100%	100%	😊

La ressource, la distribution et la consommation

	2020	2021	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%) [P103.2B]	120	120	😊
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour) [P106.3]	1,38	1,34	😊
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour) [P105.3]	1,64	1,63	😊
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	77,2 %	78,82 %	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2]	-	-	😐
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	96%	97%	😊

Relations avec les usagers

	2020	2021	
Délais maximal d'ouverture de branchement [D151.0]	2 jours	2 jours	😊
Taux de respect du délai maximal pour l'ouverture des branchements [P152.1]	100%	95,7%	😐
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	1,16%	0,89%	😊
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P109.0]	0,0001 €/m ³ facturés	0,0001 €/m ³ facturés	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [P155.1]	9,2	8,4	😊

Gestion financière

	2020	2021	
Durée d'extinction de la dette [P153.2]	1,3	1,3	😊

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1. Organisation administrative du service

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DE BARJAC regroupe les communes de BARJAC, BESSAS, ISSIRAC, LA BASTIDE DE VIRAC, LE GARN, MONTCLUS, ORGNAC, SAINT-BRÈS, SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLUS, SAINT-SAUVEUR DE CRUZIERES, SALAVAS et VAGNAS.

1.2. Estimation de la population desservie

La population permanente desservie est d'environ **6 031 habitants** (population légale 2016).

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société S D.E.I en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il a été prolongé par voie d'avenant le 23/12/2021 (avenant 3) d'un mois, soit une fin du contrat au le 31 janvier 2022. Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Prise en compte des dispositions de la Loi Warsmann concernant le traitement des surconsommations pour fuite;
		Prise en compte des dispositions de la Loi Construire sans Détruire relative à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains;
		Intégration au périmètre affermé du réservoir de Vagnas, du surpresseur de Sabonadière et de l'unité de traitement aux Ultra-Violetes de Pouzaras;
		Prise en charge par le Syndicat de l'achat d'eau au SEBA à hauteur de 200 000 m ³ annuels;
		Compléments au Bordereau de Prix et au Compte d'Exploitation Prévisionnel;
		Modification du tarif et de la formule d'indexation annuelle,
2	01/01/2020	Evolution du patrimoine affermé, intégration des postes de rechloration
		Adaptation du plan de renouvellement des équipements pour les 3 dernières années du contrat
		Evolution de la rémunération au 01/01/2020
		Prise en compte de la loi Hamon et Brottes
3	23/12/2021	Prolongation de un mois du contrat de délégation, soit une fin au 31/01/2022

A compter du 01 février 2022, un nouveau contrat de délégation du service public de l'eau potable a été confié à la société SAUR.

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société S D.E.I sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des accessoires hydrauliques (vanne, ventouse, etc.), des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électriques et électromécaniques, des installations de télésurveillance, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge le renouvellement de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des poteaux incendie et du génie civil.

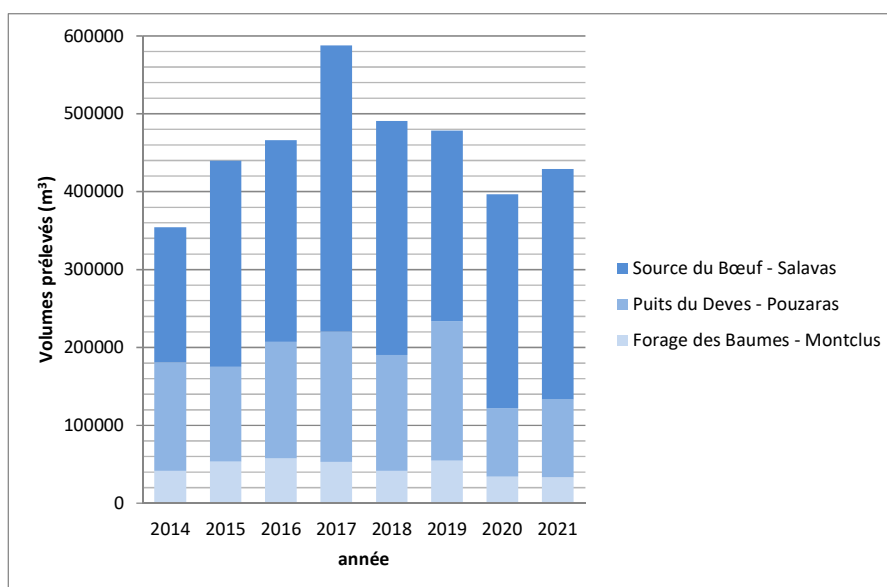
1.5. Conventions d'achat ou de vente d'eau

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	SYNDICAT DE LA BASSE ARDECHE	Débit souscrit 24 l/s		

1.6. Ressources en eau

- Volumes prélevés

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020[m³]	Prélèvement 2021[m³]	Variation N/N-1
Forages du Boeuf SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	95	245 145	34 543	33 385	-2%
Forage des Baumes MONTCLUS Prélèvement en nappe souterraine	50	54 627	87 349	100 012	14,5%
Puits du Deves - Pouzaras SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	55	178 756	274 955	295 702	7,5%
Total des prélèvements [m³]		478 528	396 847	429 569	8,2%



- Importations d'eau

Imports depuis	Importés en 2019 [m³]	Importés en 2020 [m³]	Importés en 2021 [m³]	Variation N/N-1
Syndicat de la Basse Ardèche	235 321	270 599	269 247	-0,2%

- Total des volumes d'eau potable mis en distribution

Total des ressources [m³]	2019	2020	2021	Variation N/N-1
Ressources propres	479 690	396 847	429 569	8,2%
Importations	235 321	270 599	269 947	-0,2%
Total général	715 011	667 446	699 516	4,8%

Comme en 2020, le syndicat n'a pas exporté d'eau au cours de l'exercice 2021. L'import SEBA est resté stable en conformité avec l'engagement demandé au délégataire d'importer 270 000m³ (convention SEBA).

1.7. Nombre d'abonnements

Abonnements	2019	2020	2021	Variation N/N-1
Nombre d'abonnements domestiques	3 918	3 978	4 019	1%
Nombre d'abonnements collectivités	123	120	117	-2,5%
Nombre d'abonnements professionnels	139	148	162	9,5%
Nombre total d'abonnements	4 180	4 246	4 298	1,2%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

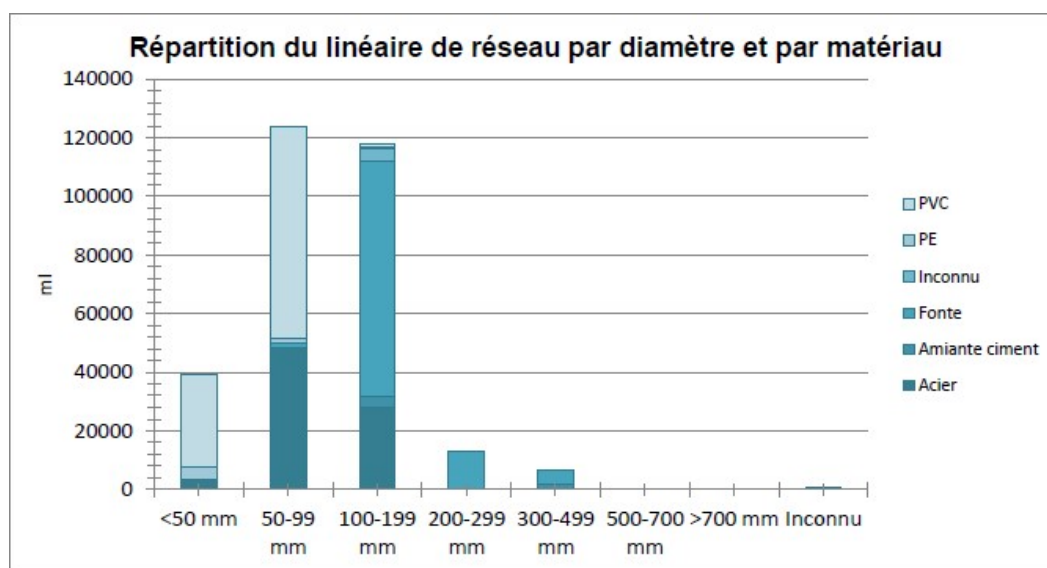
1.8. Volumes mis en distribution et volumes vendus

Volumes [m ³]	2019	2020	2021	Variation
Volume produit	479 690	396 847	429 569	8,2%
Volume importé	235 321	270 599	269 947	-0,2%
Volume mis en distribution	715 011	667 446	699 516	4,8%
Volume vendu aux abonnés domestiques	369 984	378 998	403 124	6,4%
Volume vendu aux collectivités	21 123	15 166	20 357	34,2%
Volume vendu aux professionnels	71 049	78 962	74 283	-5,9%
Volume total vendu aux abonnés	462 156	473 126	497 764	5,2%

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : **95 m³** par an stable depuis 2018.

1.9. Linéaire du réseau de distribution

	2019	2020	2021	Variation N/N-1
Linéaire du réseau hors branchements en km	300,9	301,3	302,17	0,1%



2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes

Part fixe : 31€HT/an et part variable pour une consommation inférieure à 120m³ : 0,48€HT/m³.

Les tarifs concernant la part de la société S D.E.I sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

2.2. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- **Redevance de pollution domestique par commune**

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2019	1er jan 2020	1er jan 2021	1er jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,27	0,27	0,28	0,28

2.3. Prix de l'eau [tarif hors redevance de pollution domestique]

- **Evolution du tarif de l'eau pour 2022**

		Désignation	1er jan 2021	1er jan 2022 Janvier	1er Fev 2022 Fev-Dec	Variation N/N-1 (1)
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,2	41,42	24,75	-32,84%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,601	0,619	0,67	11,48%
		N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,601	0,619	0,67	11,48%
		N° 3 (> 1 000 m ³)	0,601	0,619	0,67	11,48%
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31	31	31	0,00%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,48	0,48	0,48	0,00%
		N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,75	0,75	0,75	0,00%
		N° 3 (> 1 000 m ³)	0,85	0,85	0,85	0,00%
Redevances et taxes		Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) [€/m ³]	0,098	0,087	0,087	-18%
		TVA	13,61	13,67	13,08	-4%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

(1) : comparaison 01/2021 avec prix de l'eau nouveau contrat à compter 1er Février 2022

1er Fev 2022 Fev-Dec : Nouveau contrat SAUR – Abonnement DN15 27€HT/an.

	AEP 2021			AEP 2022 Janvier			AEP 2022 Fev-Dec		
	Qté	PU €HT	Pt	Qté	PU €HT	Pt	Qté	PU €HT	Pt
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU									
Délegataire									
Abonnement	1	40,200	40,2	1	41,420	41,42	1	24,750	24,75
Part variable T1 (0-120)	120	0,601	72,12	120	0,670	80,40	120	0,670	80,40
SIE BARJAC									
Part fixe	1	31	31	1	31	31	1	31	31
Part variable	120	0,48	57,6	120	0,48	57,6	120	0,48	57,6
Préservation des ressources en eau (AERM)									
	120	0,1061	12,73	120	0,087	10,44	120	0,087	10,44
ORGANISMES PUBLICS ET TVA									
lutte contre la pollution	120	0,28	33,6	120	0,28	33,6	120	0,28	33,6
TVA 5,5%			13,60			14,00			13,08
Total €TTC			260,85			268,46			250,87
€TTC / m ³			2,174			2,237			2,091

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ y compris redevance pollution pour 2022 vs 2021

	1er jan 2019	1er jan 2020	1er jan 2021	1er jan 2022	Fev- Dec 2022	Variation N/N-1
Exploitant	100,86	110,6	112,32	115,7	107,4	-7,17%
Collectivité	87,4	88,6	88,6	88,6	88,6	0,00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	5,64	11,76	12,73	10,44	10,44	0,00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	32,4	32,4	33,6	33,6	33,6	0,00%
TVA	12,45	13,4	13,61	13,67	13,08	-4,33%
Total [€ TTC]	238,75 €	256,76 €	260,86 €	262,01 €	253,12 €	-3,39%

Prix théorique 2022(Fec-Dec) du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,09€/m³ Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,017 €/l

2.4. Recettes d'exploitation

- **Recettes de la collectivité**

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

	2019	2020	2021	Variation N/N-1
Recettes totales de vente d'eau	405 920,00 €	417 230,00 €	439 700,00 €	5%

- **Recettes de l'exploitant**

	2019	2020	2021	Variation N/N-1
Recettes de vente d'eau	236 550,00 €	261 870,00 €	296 810,00 €	13%
dont abonnements	180 880,00 €	186 540,00 €	191 650,00 €	3%
Total recettes de vente d'eau	417 430,00 €	461 220,00 €	488 460,00 €	6%
Autres prestations aux abonnés	20 620,00 €	24 970,00 €	35 960,00 €	44%
Facturation et recouvrement pour l'Agence de l'Eau	1 620,00 €	1 630,00 €	0,00 €	-100%
Facturation et recouvrement Assainissement	5 230,00 €	7 790,00 €	7 850,00 €	1%
Total des recettes	444 900,00 €	495 610,00 €	532 270,00 €	7%

2.5. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'impayés (P257)	0,17 %	0,55%	0,9%	0,85%	1,3%	1,16%	0,89%

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

3.1. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Résultats du contrôle réglementaire :

Conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Conformité
Bactériologique	34	100 %
Physico-chimique	39	100 %

3.2. Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est le suivant sur l'ensemble des forages :

Taux	Actions types	Nom du forage
0%	aucune action	
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours	
40%	avis de l'hydrogéologue rendu (2007)	Forage des Baumes
50%	dossier déposé en préfecture (Prévu pour 2016)	
60%	arrêté préfectoral	
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	Forage du Bœuf, Puits de Deves-Pouzaras, Import d'eau traitée depuis le SEBA.

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services est de **97%**.

3.3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120. Elle est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

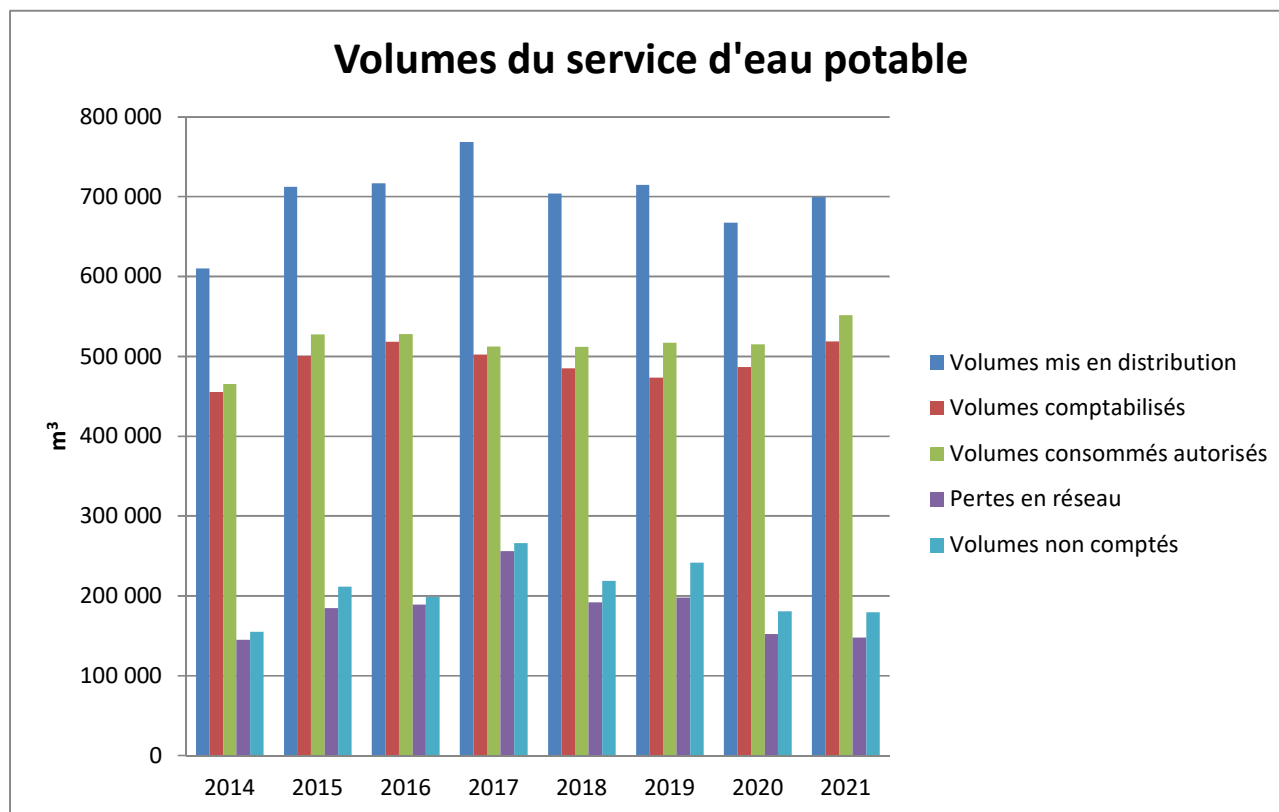
		nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à prendre en compte
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, P.I,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
	TOTAL	120

- (1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Partie A : plan des réseaux	
VP.236	10
VP. 237	5
Partie B : inventaire des réseaux	
VP.238 – VP 240	10
VP.239	5
VP.241	15
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
VP.242	10
VP.243	10
VP.244	10
VP.245	10
VP.246	10
VP.247	10
VP.248	10
VP.249	5
TOTAL	120

3.4. Performance du réseau

Indicateur	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation N/N-1
Volumes mis en distribution	716 914	768 414	703 911	715 011	667 446	699 516	4,8%
Volumes comptabilisés	518 092	502 342	485 103	473 427	486 702	518 881	6,6%
Volumes consommés autorisés	528 032	512 417	511 984	516 913	515 123	551 361	7,0%
Pertes en réseau	188 882	255 997	191 927	198 098	152 323	148 155	-2,7%
Volumes non comptés	198 822	266 072	218 808	241 584	180 744	179 365	-0,8%
Linéaire du réseau de distribution	300,6	300,8	301,025	300,837	301,3	301,3	0,0%
Période d'extraction de données (jour)	366	365	365	356	365	366	
Indice linéaire de pertes	1,72	2,33	1,75	1,80	1,38	1,34	-2,9%
Indice linéaire des volumes non comptés	1,81	2,42	1,99	2,20	1,64	1,63	-0,6%



- **Rendement du réseau de distribution**

Il s'agit des (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations).

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation N/N-1
Rendement du réseau de distribution [%]	74,2%	73,7%	66,69%	72,70%	72,29	77,2	78,8	2%
Seuil de rendement selon le décret 2012/97 [%]		65,8 %	66,0 %	65,93 %	65,93 %	65,94	65,99	

Sur la base des chiffres et données communiqués par l'exploitant du réseau, le rendement du réseau est stable par rapport à 2020.

L'avenant n°2 précise que le délégataire s'est engagé à respecter un rendement minimum de 75%. Le rendement du réseau est supérieur au rendement objectif.

- **Indice des volumes non comptés**

Il s'agit de (l'estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,81	2,42	1,99	2,2	1,64	1,63

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

Il s'agit des pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

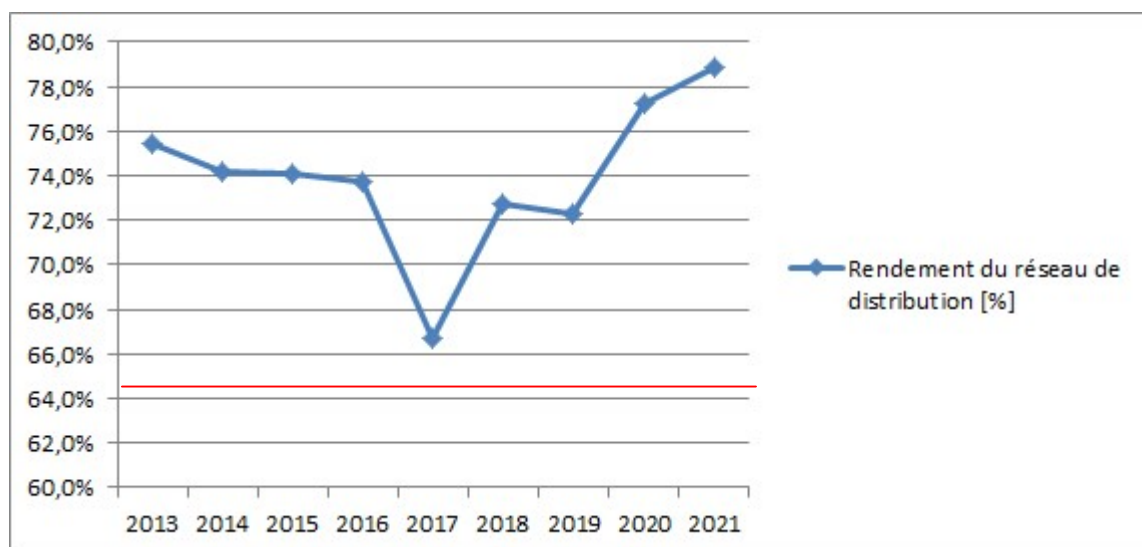
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,72	2,33	1,75	1,8	1,38	1,34

- **Indice linéaire de consommation et rendement objectif réglementaire**

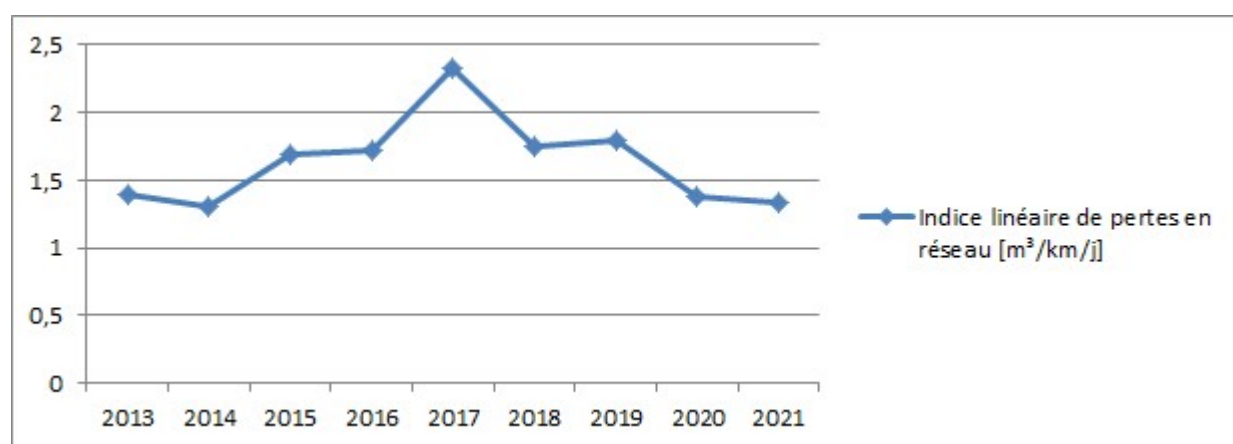
Il s'agit des (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,8	4,7	4,7	4,8	4,7	5

- Evolution du rendement du réseau de distribution



- Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice 2021

Détail des titres émis en 2021 pour les travaux réalisés par la collectivité :

COMPTES	OPERATIONS	TRAVAUX HT			
		en cours 2020	réalisés en 2021	A intégrer fin 2021	en cours 2021
2315-80111	Travaux urgents		145 421,65	145 421,65	0,00
2315-80211	Etudes APS		79 429,10	79 429,10	0,00
2315-81119	Renforcement rue du bouc Barjac		41 464,01		41 464,01
2315-81219	Double conduite Vagnas Barjac	56 004,76	145 250,03	201 254,79	0,00
2315-72020	Renf Les Claux Labastide de Virac	91 259,20	176 638,23		267 897,43
2315-73020	Renf centre village Orgnac l'Aven	10 561,99	57 041,15		67 603,14
2315-74021	Renforcement Centre Salavas		84 871,75		84 871,75
2315-80021	ASSISTANCE MO PROCEDURE DSP		19 155,81		19 155,81
2315-82021	Renforcement Issirac Pierre Brune		124 465,39		124 465,39
	TOTAUX	157 825,95	873 737,12	426 105,54	605 457,53

- Renouvellement sur les installations par le délégataire (74 519€)

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
MONTCLUS-FORAGE DES BAUMES_MONTLUS-RVT-Turbidimètre (système de nettoyage)	808,57
ISSIRAC-RESERVOIR_ISSIRAC-RVT-Conduites + Vannes	31 985,74
ORGNAC L AVEN-RESERVOIR_D'ORGNAC-RVT-Rvlt compteur par débitmètre	1 427,57
Sans-commune-REPRISE_LA SABONNADIERE-RVT-vessie ballon amont et aval	956,66
SALAVAS-RELAIS_SALAVAS-RVT-Armoire électrique	36 315,22
SALAVAS-RELAIS_SALAVAS-RVT-pompes reprise 1, 2 et 3	1 996,28
ORGNAC L AVEN-SURPRESSEUR_RESERVOIR_LA FORESTIERE-RVT-Armoire Electrique + Télésurveillance	1 029,89
VAGNAS-Réservoir/Reprise de Vagnas-Rochette-RVT-ballon AB service Prades	0,00
-	74 519,93

4.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	497 347,60 €	466 158,75 €	435 125,22 €	402 906,71 €	370 688,20 €	578 253,09 €
Remboursements au cours de l'exercice	68 417,58	48 587,59 €	48 576,38 €	48 587,59 €	48 587,59 €	75 730,35 €
Dont en intérêts	20 812,06 €	18 687,51 €	17 542,85 €	16 357,87 €	16 357,87 €	15 591,83 €
Dont en capital	47 605,52 €	29 900,08 €	31 033,53 €	32 218,51 €	32 218,51 €	59 938,52 €

L'endettement brut par abonné au 1^{er} janvier 2021 correspond à (encours de la dette / nombre d'abonnés). L'endettement brut du service est de **140€** par abonné (contre 96€ en 2020).

La charge financière nette par abonné correspond à (annuité à venir – subvention en annuité)/nombre d'abonnés). La charge financière du service est de **18 €** par abonné.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2017	2018	2019	2020	2021
Montants des abandons de créance	119,82 €	77,34 €	10,34	33,66	0,00€
Montants des versements à un fonds de solidarité	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
dont part délégataire	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
nombre de demandes reçues	9	4	1	1	2
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€